

Informations sur l'eau potable – chlorothalonil et ses métabolites

Nous vous communiquons ci-dessous les informations qui ont été transmises par la commune de Payerne (fournisseur d'eau potable de notre commune) à ses habitants en relation avec la présence de chlorothalonil (qui est l'un des produits phytosanitaires les plus répandus dans le monde, utilisé depuis les années 1970 dans l'agriculture) dans l'eau potable :

Pour rappel, depuis décembre 2019, il est demandé à l'ensemble des distributeurs d'eau de prendre toutes les mesures nécessaires afin de respecter la teneur en chlorothalonil dans l'eau du réseau d'eau communal. A cette date, aucun traitement de ce pesticide n'était disponible, la dilution avec une eau non impactée étant la solution recommandée, là où cela était possible.

Comme nous vous l'annoncions en fin d'année dernière, deux bancs d'essais d'adsorptions sur filtre au charbon actif ont été installés au puits de la Vernaz, notre principale ressource en eau, ceci afin de mesurer l'évolution de la saturation du charbon actif qui piège les métabolites du chlorothalonil. Ces essais sont effectués uniquement sur un échantillonnage de l'eau pompée.

Aujourd'hui, les premiers retours d'analyses, effectuées par l'Office de la consommation (OFCO), sont très positifs, et montrent que les molécules incriminées sont éliminées par les traitements mis en place. Ces analyses démontrent également l'élimination d'autres produits phytosanitaires et fongicides présents, même à des valeurs infimes et inférieures aux normes en vigueur.

Si ces premiers résultats sont des plus encourageants, il reste encore à évaluer la fréquence à laquelle les filtres se saturent, de par la difficulté d'absorption de l'un des métabolites du chlorothalonil. Cette notion impactera directement les coûts de fonctionnement, et par la même la viabilité d'un futur traitement.

D'ici la fin de l'année, nous devrions ainsi être en capacité d'évaluer tant au niveau technique que financier l'impact d'un traitement des eaux pompées au puits de la Vernaz. Un projet de station de traitement de l'eau pourrait alors être initié, visant à rendre l'eau distribuée sur le territoire communal conforme en tous points aux exigences légales.

Dans l'intervalle, il est important de rappeler que l'eau distribuée à Payerne* peut toujours être consommée sans danger. Ce point a été confirmé par la Confédération, la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) ainsi que par l'Office de la consommation (OFCO).

Le puits de la Vernaz est un laboratoire pour l'ensemble du pays, dont les retombées auront un impact bien au-delà de nos frontières communales. La Municipalité tient à remercier tous les acteurs œuvrant à rendre meilleure l'eau que nous consommons chaque jour.

Restant à votre disposition pour tout complément éventuel, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Conseil communal vous tiendra informés dès que de nouvelles informations lui parviendront de la commune de Payerne.

Le Conseil communal

* et à Fétigny